

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 NOVEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

2022 / O2/064

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA  
QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SANTA DUVAL AU NOM DU  
GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet : Base d'accueil des moyens de lutte aériens contre les incendies**

Madame la Conseillère,

Votre question vise à intégrer la structure aérodrome de Tavarua, dans le dispositif global de lutte contre les incendies. La réflexion et les décisions à prendre dans ce domaine sont au cœur de nos préoccupations et de nos priorités.

Je ne reviens pas sur le contexte, je rappelle simplement qu'après un été compliqué, et grâce à la vigilance, l'engagement mais aussi une part de chance, nous avons pu éviter les feux significatifs, mais malgré cela, il y a eu, fin octobre, un feu catastrophique de 450 hectares dans le Cap Corse, feu qui vient souligner après notamment les incendies de cet été, par exemple en France – je pense notamment aux incendies de Gironde- mais également ailleurs- que cette question de la lutte contre les incendies couplée aux problématiques du réchauffement climatique va être un enjeu majeur dans les mois et années à venir.

Tout dépend si nous réfléchissons à moyens constants ou à moyens qui augmentent. En ce qui concerne les moyens constants, je rappelle qu'actuellement nous avons une base d'accueil de la sécurité civile et des moyens de lutte contre les incendies qui rayonnent sur l'ensemble du territoire insulaire et qui est positionné à Aïacciu. Cette base de sécurité civile accueille en saison estivale dans le cadre de la politique « feux de forêt » au moins deux canadiens et un avion de reconnaissance et assure toute la logistique de ce déploiement.

Nos canadais sont insuffisants et sont appelés à aller ailleurs en cas de nécessité, à partir d'Aiacciu, et ce positionnement donne satisfaction ; il y a également 3 structures pélicandromes à Aiacciu, Figari et Bastia, et nous avons également travaillé sur la plateforme aéroportuaire de Calvi ; ces structures sont mise en place et gérées par les SIS 2A et 2B, configurées pour assurer une logistique opérationnelle, notamment pour procéder au remplissage en produits retardants ou additifs et également au rinçage des avions.

La logistique est également assurée par des pompiers des SIS2A et 2B spécialement formés ; nous n'avons noté aucun problème ou conflit d'usage entre l'activité de lutte contre les incendies et le trafic aérien commercial, y compris en période de rush estival .

A ces moyens, s'ajoute un hélicoptère bombardier d'eau qui est loué par l'Etat et qui est actuellement positionné à Corti.

S'il on devait, dans le cadre de ces moyens constants, choisir de déplacer les moyens d'une des bases existantes vers l'aérodrome de Tavoria, cela n'aurait pas de sens y compris au point de vue de l'efficacité opérationnelle puisque cela excentrerait un certain nombre de moyens.

Par contre, il y a toute une réflexion qui est menée à la fois pour consolider et élargir l'existant. Consolider l'existant, ce sont notamment les garanties obtenues par le Député Michel Castellani à travers un amendement qui a été voté, l'élargir c'est toute la problématique du renforcement général de la flotte aérienne au plan français – vous savez, c'est un engagement qu'a pris le Président Macron, et s'assurer qu'une partie de cette flotte sera affectée à la Corse, mais pas seulement, c'est également la réflexion sur une flotte européenne et notamment des moyens mutualisés avec la Sardaigne, c'est l'amendement du Député Jean-Félix Acquaviva, mais aussi des moyens mutualisés avec la Toscane, question évoquée par Michel Castellani – et au-delà de ça, réfléchir à implanter de façon pérenne, une base en Corse, sur le modèle de l'expérience de 2009 qui avait conduit à positionner pendant l'été des moyens mutualisés avec les équipages opérationnels et la maintenance ; moyens basés à Poretta et ayant permis d'intervenir non seulement sur des feux dans l'Extrême Sud (à Conca) mais également sur les feux en Sardaigne voire en Grèce ou au Portugal et de ce côté-là je vous renvoie à la carte que j'avais produite à l'occasion de mon intervention de juillet.

On voit bien que la Corse, de par sa position centrale, au cœur de la Méditerranée occidentale peut permettre d'intervenir de façon opérationnelle efficace non seulement dans le sud de la France mais également en Italie, dans les îles méditerranéennes voire en Espagne ou au Maghreb.

Si l'on arrive à emporter la décision, on intégrera l'aérodrome de Tavoria dans ce dispositif global ; les groupes de travail sont en place, je renvoie à l'analyse sur la construction du dispositif à ce qui sera porté et défendu notamment par les deux SIS et également les moyens de la sécurité civile qui ont la compétence technique ; en tous cas, la volonté politique est de permettre d'avoir des moyens à la hauteur de ces enjeux et que si cela est faisable techniquement que l'aérodrome de Tavoria et l'ensemble de la région sur laquelle il rayonne de façon naturelle soit totalement préservé, sécurisé, et impliqué dans ce dispositif !

Je vous remercie.